

anglais, trois formules de serment, que tous les catholiques pouvaient prêter en sûreté de conscience (1).

Ce serment d'allégeance, qu'un simple trait de plume aurait pu rendre acceptable à tous les Anglais indistinctement, est donc resté deux siècles en vigueur. Il faut avouer que si le fanatisme protestant était le premier et le principal coupable, la malheureuse division des catholiques sur cette question le secondait puissamment. Si les catholiques étaient restés unis sous la direction de Rome, il est probable — sinon certain — qu'il aurait été fait droit à leurs réclamations un siècle plus tôt.

Il est un autre serment anticatholique que le roi d'Angleterre est tenu de prêter en montant sur le trône. Les catholiques de l'empire anglais et de ses colonies en sollicitent actuellement la modification.

Quel sera le résultat du concert de protestations qui s'élèvent de tous les points où il y a des catholiques soumis à la couronne d'Angleterre ? Leur faudra-t-il protester aussi longtemps que dans le premier cas ? L'avenir seul le dira. Mais la négative est certainement beaucoup plus probable.

Le fanatisme, en effet, n'est plus que l'ombre de ce qu'il a été ; les catholiques sont unis cette fois-ci, et sont, de plus, un facteur qu'il serait imprudent de dédaigner. En un mot, les circonstances sont absolument autres qu'au dix-septième siècle.

C'est pourquoi nous croyons que le serment anticatholique, dont on se plaint, sera amendé, non pas sous le roi actuel, mais peut-être lors de l'avènement de son successeur.

Au reste, les protestations que l'on fait entendre dussent-elles n'avoir aucun résultat pratique immédiat, les catholiques n'en ont pas moins le droit et le devoir de les multiplier.

D. GOSSELIN, ptre.

Les conférences de l'Université

Il y a déjà quelques semaines que Mgr Hamel a repris, à l'université Laval, son cours public sur l'action oratoire, commencé

(1) Voir : « Une controverse anglaise au XVII^e siècle, » tome 89 des *Etudes religieuses*.